

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Formation initiale présentielle ou hybride, formation continue.

 7 heures

 PSC1



OBJECTIFS :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne.

- AU PROGRAMME

- Malaise : alerte des secours
- Plaque, protection
- Brûlure
- Traumatisme
- Hémorragie externe
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance : dégagements d'urgence
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux population et protection du citoyen

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES






- Remue-méninges
- L'étude de cas d'amorçage
- L'exposé
- Les démonstrations pratiques
- L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Le cas concret

- CERTIFICATION

Votre formation est sanctionnée par un Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile ».

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour certains métiers : professeur des écoles, taxis, VTC...

- INFORMATIONS PRATIQUES

-  **Participants**
Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur
-  **Durée**
Présentiel : 7 heures
Hybride : 3 heures à distance et 4 heures en présentiel
FC : 3 heures minimum
-  **Coût**
Nous consulter
-  **Lieu de formation**
Dans nos locaux ou dans les vôtres
-  **Délai de mise en oeuvre**
8 jours minimum
-  **Pré-requis**
Âge minimum : 10 ans
-  **Formation Continue**
Non obligatoire mais vivement conseillée tous les trois ans
-  **Qualifications des formateurs**
Formateurs SST
PAE F PSC / PAE F PS
-  **Textes officiels**
Arrêté du 24/07/2011
Recommandations PSC1 DGSCGC
RJFC PSC1 FNPC
-  **Délais d'accès**
Variables : contacter la Protection Civile de votre département
-  **Handicap**
Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 40 86 12 66, option 1

- CONDITIONS DE VALIDATION

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveur à une activité d'application.